COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 25 AVRIL 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 19 avril 2019, s'est réuni à 20h30 au Salon des Halles à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, M. Bernard VAUTRIN, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, M. François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT, MM. Jonathan HAUVILLER, Jaques LAMBLIN, Mmes Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS, MM. Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Rose-Marie FALQUE ***(remplacée par M. Yann KREMER),*** Jocelyne CAREL, Sabine TIHA ***(pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE)***, MM. Bruno MINUTIELLO, François MEYER, Mme Caroline GEORGÉ ***(pouvoir à M. Jacques DEWAELE)***, MM. François GENAY ***(pouvoir à M. Hervé BERTRAND),*** Alain THIERY ***(remplacé par M. Pierre BURDURCHE)***, Gérald FRANÇOIS ***(remplacé par M. Bruno RIVET),*** José CASTELLANOS ***(remplacé par M. Dominique STAUFFER),*** Jean-Christophe AUBERT, Mme Edith BAGARD ***(pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT),*** MM. Gérald BARDOT ***(pouvoir à Mme Marie VIROUX),*** Ludovic CHAUMET ***(pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER),*** Christian FLAVENOT ***(pouvoir à M. François FRASNIER)***, Jean-Luc LEFEUVRE ***(pouvoir à M. Frédéric BREGEARD)***, Mme Catherine PAILLARD, MM. Joël GERARD ***(remplacé par Mme Mélanie CHERRIER),*** Bernard ZABEL ***(remplacé par M. Alain FORTIER),*** René KRYZS ***(pouvoir à M. Pascal MARCHAL)***, Mme Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN ***(pouvoir à M. Christian TISSOUX)***, Philippe ALAVOINE ***(pouvoir à M. Francis VILLAUME)***,

ÉTAIENT ABSENTS : Mmes Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, MM. François GERARD, Jean-Luc DEMANGE.

RAPPORTEUR : M. Gérard COINSMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 MAI 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-090 : Transport - Création d'un service d'autopartage - Demandes de subventions

Il est rappelé à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a confié la compétence mobilité au PETR du Pays du Lunévillois qui est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur ce territoire.
Il est également rappelé que dans le cadre de leur labellisation respective *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* (TEPCV), la CCTLB et le PETR du Pays du Lunévillois associent leurs efforts, en particulier en matière de développement de l'électromobilité.

La CCTLB s'est fixée comme priorité de développer les moyens de mobilité sur son territoire, avec une priorité donnée aux communes rurales qui représentent près de 41 communes sur les 43 qui le composent, en partenariat étroit avec le PETR avant la fin du mandat afin de répondre aux besoins des habitants.

Pour répondre à ces besoins la CCL avait mis en place en 2009 les transports à la demande (TAD) puis la CCTLB, au titre du dispositif TEPCV, avait commencé la mise en place d'un réseau de bornes électriques sur plusieurs communes (Lunéville, Baccarat, Saint-Clément, Azerailles).
Il faut aller plus loin et plus vite. C'est pourquoi la CCTLB se propose de réaliser les actions suivantes :

- mise en place d'un réseau de bornes électriques dans les 43 communes du territoire
- mise à disposition d'un véhicule électrique en autopartage dans chaque commune rurale,
- sensibiliser les habitants à l'utilisation de véhicules électriques,
- agir en faveur de la transition énergétique,
- agir en faveur du pouvoir d'achat des habitants,
- permettre aux citoyens, jeunes, adultes, séniors ne disposant pas de moyen de mobilité de se déplacer

Pour atteindre ces objectifs, ce projet est conduit en partenariat avec le PETR du Pays du Lunévillois et s'inscrit dans la stratégie de mobilité définie à l'échelle du PETR (stratégie MOBILIS). Dans cette optique, la CCTLB assurera la création de l'infrastructure (bornes, véhicules, station d'autopartage) et le PETR du Pays du Lunévillois, assurera la gestion du dispositif d'autopartage (système de réservation / mise à disposition des véhicules / accompagnement des usagers, etc.)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

DEPENSES	
Postes de dépenses	**€ HT**
Acquisition véhicules électriques type RENAULT ZOE	806 959,60 €
Acquisition de bornes doubles - recharge rapide 22kW	429 409,60 €
Raccordements ENEDIS	122 400,00 €
TOTAL	**1 358 769,20 €**

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité, (Abstention de Mme Marie-Jo GEORGES),

- Approuve le projet de création d'un service d'autopartage en milieu rural,
- Approuve la proposition de plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter toute demande de subvention en faveur de la mise en œuvre de ce projet, notamment l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la Région Grand Est et le Département 54,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet et demandes de subventions,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2019 et suivants.

Fait et délibéré à Lunéville, le 25 avril 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-200070324-20190425-2019-090-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2019

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.